



N.REF : JJG/CB
DC N°08.077

DECISION

***Concernant le tarif des emplacements des manèges
à compter du 1^{er} Juin 2008***

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 31 Mail 2007 (DC N°07/046) fixant les tarifs des emplacements des manèges pour l'année 2007 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 25 Juin 2007,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juin 2008 les tarifs d'emplacements des jeux & manèges installés près de l'Auditorium comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif		Nouveau tarif	
	<i>Juin 07 & Sept.07</i>	<i>Juillet 07 & Août 07</i>	<i>Juin 08 & Sept.08</i>	<i>Juillet 08 & Août 08</i>
<u>EN SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges	1 085,50 €	2 171,00 €	1 161,50 €	2 323,00 €
○ Show Club Petits manèges	651,90 €	1 303,80 €	697,55 €	1 395,10 €
○ Autres jeux Pêche aux Canards Etc.....	263,10 €	526,20 €	281,50 €	563,00 €
	Pour Mémoire Ancien Tarif		Nouveau tarif	
	<i>Octobre 07 à Mai 08</i>		<i>Octobre 08 à Mai 09</i>	
<u>HORS SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges		728,50 €		779,50 €
○ Show Club Petits manèges		439,00 €		469,75 €
○ Autres jeux Pêche aux Canards Etc.....		173,25 €		185,40 €

- D'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 février 2008

Fait à ROYAN, le 12 Février 2008
Le Maire,
Henri LE GUEUT